

# COMMUNE DE CHAVANNAZ

## Procès-verbal de réunion du Conseil Municipal

Département de la  
Haute-Savoie

Arrondissement de  
St Julien en Genevois

### Nombre de Conseillers

- en exercice ..... 11  
- de présents.....8  
- de votants.....10  
- de procurations....2

**Date de Convocation**  
18-09-2025

Séance du 24 septembre 2025

Le vingt-quatre septembre deux-mille vingt-cinq à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de Chavannaz, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Alain CAMP, Maire.

**Etaient présents** : Mme Amandine BERBEL, M. Stéphane BUSSAT, M. Alain CAMP, M. Vianney COUVREUR, Mme Florence FOREST, M. Donatien PRESUTTI, Mme Sophie REYNAUD, M. Serge ROUX

### Absents ayant donné procuration :

M. Andréa DE BONO à M. Vianney COUVREUR

M. Ludovic LAGER à M. Donatien PRESUTTI

**Absente**: Mme Delphine LEJEUNE JACQUET

**A été nommée secrétaire** : Mme Sophie REYNAUD

### Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juillet 2025

Le procès-verbal de la séance du 2 juillet 2025 a été adressé à tous les membres du conseil Municipal. Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler quant à la rédaction du document en question.

Le procès-verbal de la séance est modifié et adopté avec l'ajout des éléments suivants : Monsieur Roux demande ce qui va être fait pour réduire la vitesse.

Monsieur Camp rappelle les travaux déjà réalisés et précise que le mandat actuel va se terminer. C'est pourquoi aucun projet supplémentaire n'est prévu dans l'immédiat.

**N° 2025-24-09-001**

### Construction d'un local attenant à la salle des fêtes – réactualisation du devis pour travaux de maçonnerie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de construction d'un petit local attenant à la salle des fêtes.

Il indique qu'une réactualisation du devis de l'entreprise SL Pellissier (74540 Chapeiry) est nécessaire en vue du rajout de prestations supplémentaires liées à la pose d'une canalisation et de deux regards pour la récupération des eaux pluviales

Après étude et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la signature du devis de l'entreprise SL Pellissier (Chapeiry – 74540) pour un montant de 23 060.80 € H.T.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.**

**N° 2025-24-09-002**

**Révision des tarifs de location des appartements communaux n° 002 et 101 situés au 1 route de Marlioz**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 18 septembre 2024, fixant les tarifs de location des appartements communaux n°002 et 101 situés au 1 route de Marlioz.

Il est rappelé que les loyers peuvent être révisés annuellement à la date anniversaire du bail de location, selon l'IRL (indice de révision des loyers) publié par l'INSEE (146.68 + 1.04 % au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025).

**Après étude et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'augmenter les loyers des appartements communaux situés 1 route de Marlioz, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2025 comme suit :**

- T2 n° 002 - rez-de-chaussée (Madame Léa LOFFEL) : 718 € (+ 1 %)
- T3 n° 101 - étage (Monsieur et Madame Max-Antoine BREDA) : 920 € (+1 %)

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus**

**N° 2025-24-09-003**

**Renouvellement de Convention territoriale globale (CTG) avec la CAF de Haute-Savoie**

Vu l'arrêté interpréfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2025-0024 du 03/04/2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes (CC) Usses et Rhône et notamment son article 4-2,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF),  
Vu la convention d'objectifs et de gestion arrêtée entre l'État et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF),

Vu la délibération du Conseil d'administration de la CAF de Haute-Savoie en date du 3 octobre 2019 concernant la stratégie de déploiement des Conventions territoriales globales (CTG).

Vu la délibération N°CC 116/2022, autorisant le Président à viser la Convention Territoriale Globale avec la CAF de Haute-Savoie,

Considérant que la CC Usses et Rhône, dans le cadre de sa politique en matière de jeunesse et d'enfance :

- Gère en régie directe le multi-accueil des P'tits Lutins à Chêne-en-Semine,
- Gère par conventions avec les associations Alfa 3A et Karapat pour la gestion des multi-accueils des Marmottes à Seyssel Ain, des Marmottons à Seyssel Haute-Savoie, de la Courte Échelle à Frangy.
- Gère par Délégation de Service Public (DSP) à la SARL Planet Karapat, le multi-accueil la Grande Ourse à Minzier,
- Gère par conventions les centres de loisirs de Seyssel Ain avec Familles Rurales de l'Ain et du Triolet à Minzier avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie,
- Conventionne avec les associations Familles rurales de Haute-Savoie pour accorder une subvention au centre de loisirs de Frangy et avec Callynant pour accorder une subvention au centre de loisirs de Francleins.

Monsieur le Maire relaie l'invitation de la CAF de Haute-Savoie à signer la CTG, conjointement avec les 26 Communes membres de la CC Usses et Rhône.

Il informe que la CAF de Haute-Savoie fait directement le lien avec la CAF de l'Ain et qu'elle centralise les informations.

Il souligne que :

- la CTG encadre une démarche stratégique et partenariale d'investissement social et territorial, visant principalement les objectifs suivants : faciliter la mise en place, pérenniser, développer et adapter les équipements et services aux familles, favoriser l'accès aux droits, optimiser les interventions des différents acteurs sur le territoire intercommunal.

- la CTG devra être établie entre la CAF de Haute-Savoie et la CC Usses et Rhône, avec la signature des 26 Communes d'Usses et Rhône : Anglefort, Bassy, Chalonges, Chêne-en-Semine, Chessenaz, Chaumont, Chavannaz, Chilly, Clarafond-Arcine, Clermont, Contamine-Sarzin, Corbonod, Desingy, Droisy, Éloise, Francelens, Frangy, Marlioz, Menthonnex-sous-Clermont, Minzier, Musièges, Saint-Germain-sur-Rhône, Seyssel Ain, Seyssel Haute-Savoie, Usinens et Vanzy.

Monsieur le Maire rappelle que la CTG a fait l'objet de la réalisation d'un diagnostic et précise que la signature de la CTG est attendue au plus tard le 31/12/2025.

#### **Le Conseil municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF de Haute-Savoie.
- **NOTIFIE** cette délibération à la Communauté de Communes Usses et Rhône.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

#### **Urbanisme**

Le conseil municipal, après étude, donne un avis favorable aux demandes suivantes :

- Permis de construire pour la construction d'une maison individuelle de 128.68 m<sup>2</sup> chez M. Damien Lefebvre et Mme Sophie Darras sur leurs parcelles cadastrées A 842 et A 843, chemin des Bois du Levant
- Déclaration préalable pour changement de la couleur des tuiles en gris ardoise sur la maison de M. Damien Lefebvre et Mme Sophie Darras située au 26 chemin des Bois du Levant (parcelle A 843)
- Déclaration préalable pour la construction d'une piscine de 4x8 mètres et d'un abri ossature bois de 3x3 mètres chez M. Patrick Kipfer au 254 chemin de Poitrier (parcelles A 1050, 1447 et 1448).

La déclaration préalable pour l'installation d'une pergola bioclimatique de 4x3 mètres chez M. Alain Camp au 872 route de Cernex (parcelle A 49) a été instruite et validée le 22 juillet 2025.

#### **Questions diverses**

##### **- Travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable à Poitrier**

Une subvention du Conseil Départemental d'un montant de 47760 € a été octroyée à la Commune. Par ailleurs un avenant a été signé afin de modifier la répartition des dépenses entre le budget principal et le budget de l'eau. Le montant total du marché de 152 222 € HT reste inchangé.

	Répartition initiale	nouvelle répartition (avenant 1)
Conduite d'eau potable	127 282.00 € HT	126 412.76 € HT
Voirie et réfection de surface	24 940.00 € HT	25 809.24 € HT

##### **- Mise à jour de la base adresse**

Actuellement en cours, elle sera finalisée dans les prochains jours.

##### **- Bulletin municipal**

Cette question est reportée à la prochaine séance.

##### **- Elections municipales**

Elles se dérouleront les 15 et 22 mars 2026. Monsieur Camp annonce qu'il ne se représentera pas pour le prochain mandat.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05*